

Des résidus d'insecticides néonicotinoïdes dans nos assiettes !

Généralions Futures démontre que certains aliments contiennent des résidus de néonicotinoïdes, famille d'insecticides mise en cause dans le dépérissement de colonies d'abeilles, et exhorte le Gouvernement Français et l'UE à prendre des mesures d'interdiction plus fermes que les récentes décisions européennes.

Le contexte. Bien que l'Union européenne vienne de décider de restreindre l'usage de trois insecticides néonicotinoïdes (clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxam) pour 2 années, le problème posé par ces insecticides n'est pas résolu, loin s'en faut.

Enquête. Afin de montrer que l'utilisation de ces néonicotinoïdes dépasse largement les 4 usages de 3 produits maintenant restreints¹ et que l'exposition environnementale et humaine à ces produits continue malgré les récentes premières décisions, nous avons décidé de réaliser une campagne d'analyse d'aliments végétaux² non concernés par ces mesures d'interdiction. Nous avons ainsi recherché entre février et mai 2013, les 5 principaux néonicotinoïdes dans 109 échantillons de fruits, légumes et thés.

Les résultats sont clairs : les aliments testés contiennent, à des degrés divers, mais fréquemment, des résidus de néonicotinoïdes.

- **45% des échantillons de courgettes testées contiennent des résidus de néonicotinoïdes** (9/20 : 9 imidaclopride)
- **25% des échantillons de tomates testées contiennent des résidus de néonicotinoïdes** (5/20 : 2 acetamipride, 2 thiaclopride, 1 acetamipride + thiaclopride)
- **80% des échantillons de thés testés contiennent des résidus de néonicotinoïdes** (8/10 : 5 acetamipride + imidaclopride, 3 acetamipride) 4 dépassements de LMR (3 acetamipride, 1 imidaclopride)
- **12.24% des échantillons de fraises testées contiennent des résidus de néonicotinoïdes** (6/49 : 4 thiaclopride, 1 thiametoxam, 1 acetamipride (usage fraises F interdit)
- **16.66% des échantillons d'aubergines testées contiennent des résidus de néonicotinoïdes** (1/6 : imidaclopride)

Et les abeilles ? Afin d'évaluer quel pourrait être l'impact de ces résidus de néonicotinoïdes sur les abeilles, nous avons calculé les conséquences de l'exposition d'abeilles aux quantités de résidus retrouvés dans nos échantillons. Si on prend l'exemple d'une courgette d'un poids moyen de 250 g contenant 25 µg d'imidaclopride/kg, nos calculs nous permettent de conclure que ce sont près de 845 abeilles qui seraient mortes ou au moins 3788 abeilles qui auraient vu leur comportement gravement perturbés suite à l'exposition à la quantité d'imidaclopride contenue dans cette seule courgette ! Sans commentaire !

« Ces résultats montrent que malgré les premières décisions prises par la Commission Européenne, des néonicotinoïdes vont continuer à être déversés en grandes quantités dans l'environnement ou utilisés en enrobage de semences malgré cette première interdiction...ils pourront donc continuer à contaminer et à menacer les pollinisateurs, mais aussi à contaminer les êtres humains par l'air, les aliments, l'eau.... Ce dernier point est particulièrement préoccupant alors que de très récentes études montrent que ces molécules peuvent nuire au développement du cerveau et montrent un potentiel génotoxique. » déclare François Veillerette, porte-parole de Généralions Futures.

« Face à cette double menace nous n'avons qu'une seule demande : l'interdiction de cette famille d'insecticides ! » conclut-il.

¹ clothianidine, imidaclopride, thiaméthoxam pour 2 années. Cette restriction concerne le colza, le maïs, le tournesol et le coton (sauf sous serre ou après floraison).

² Lire l'enquête en entier sur <http://www.generations-futures.fr/pesticides/alerte-aux-insecticides-neonicotinoïdes-dans-nos-aliments>

Contact Presse : François Veillerette : 06 81 64 65 58 – Nadine Lauverjat : 06 87 56 27 54